

Charte Pronote

Pronote est un outil numérique de communication au service des élèves, des familles et de la communauté scolaire qui vous permet de recevoir les informations du collège et de suivre la scolarité de votre enfant (réunions, travail à faire, emploi du temps, absences, retards et punitions...). Pronote doit être consulté régulièrement : l'utilisation de la messagerie est régie par des codes de bonne conduite dans le respect de chacun.

Nous rappelons que parents et enfants accèdent à des fonctionnalités différentes et ont des identifiants personnels. Nous vous conseillons donc d'utiliser exclusivement l'espace numérique qui vous est dédié.

1. Communication parents-collège

- En l'absence de carnet de liaison, le collège poste régulièrement des informations et des documents via Pronote à destination des parents. Les familles sont tenues d'en prendre connaissance.
- La messagerie permet d'échanger sur des éléments importants concernant l'élève et non de réclamer des précisions par exemple sur des cours, un exercice ou une note.
- Les membres de la communauté scolaire communiquent **dans la mesure de leur disponibilité et sur leur temps de travail** afin de respecter le droit à la déconnexion numérique.

2. Contenu des cours / travail à faire

- **Les élèves sont tenus d'avoir un agenda papier pour noter le travail à faire.** Pronote est un outil de secours pour les élèves ou de vérification pour les parents. En aucun cas, un élève ne peut justifier un travail non fait sous prétexte qu'il n'aurait pas été notifié dans le « travail à faire » sur Pronote.
- Les professeurs indiquent dans le cahier de textes numérique les grandes lignes des cours. En cas d'absence, il est demandé aux élèves de récupérer l'intégralité du cours auprès d'un camarade de classe. Les documents manquants seront fournis par l'enseignant à leur retour.

3. Publication des compétences et des notes

- Les enseignants renseignent régulièrement les compétences et les notes. Celles-ci ne sont pas nécessairement visibles le jour même du rendu des évaluations. En cas d'erreur de saisie d'une note, celle-ci sera rectifiée sur demande de l'élève, en classe.

Pronote sert à :

- vérifier l'emploi du temps de mon enfant,
- signaler à la vie scolaire une absence prévue,
- suivre et justifier les retards, les absences de mon enfant,
- prendre connaissance des éventuelles punitions et observations concernant mon enfant,
- suivre les résultats de mon enfant,
- signaler une éventuelle erreur de saisie,
- demander un rendez-vous avec un professeur, un personnel administratif ou de direction.

Pronote ne sert pas :

- de tchat ou de réseau social,
- d'espace de commentaire ou de critique,
- à contester une remarque ou une observation faite par un enseignant ou tout personnel de l'établissement,
- à demander des précisions sur la notation ou l'évaluation d'un devoir, cela doit se faire en classe,
- à demander les devoirs (l'élève doit les noter dans son agenda personnel).
- à réclamer un cours,
- à demander un changement d'emploi du temps pour mon enfant

Tout abus de l'utilisation de la messagerie pourra faire l'objet d'une suspension momentanée de celle-ci avant une rencontre permettant de rappeler le bon usage de cet outil numérique.

CHARTE PRONOTE : *feuillelet à rapporter au professeur principal.*

Nom et prénom de l'élève :

en classe de :

Nous reconnaissons avoir pris connaissance de la Charte Pronote.

Fait à le

Signature des représentants légaux

Signature de l'élève